

DEPARTEMENT  
du Nord

COMMUNE DE COUTICHES

ARRONDISSEMENT  
de Douai

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



**COMMUNE  
de  
COUTICHES**

Séance du Dix Neuf Mars Deux Mille Dix Neuf  
à Dix Neuf heures,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence

de Monsieur FROMONT Pascal, Maire

**Sont présents** : FROMONT Pascal, LAURENT Pierre, DEREGNAUCOURT Dany, DECARPENTERIE Danièle, CASTELAIN Aurélie, SIROS Claudie, LECERF Hubert, DHONDT Marie-Paule, SERGENT Olivier, ROSE Bertrand, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, BECART Delphine, DEREGNAUCOURT Christelle, JOPS Ingrid, MONTOIS Daniel, LIBBRECHT Bernard, GEUNS Marie-Claude, FRERE Florence.

**Absents excusés** : CHRISTOPHE Pierre, BOUTRY Stéphane

**Absents** : ABRAHAM Grégory, DEBARGE Anne

**Secrétaire de Séance** : BENDLEWSKI Maryline.

#### Délibération N° 11/2019

**Objet** : Création d'un poste dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 55 % sur la base d'un taux horaire de 24h hebdomadaires. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de :

⇒ Créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : personnel polyvalent des services techniques
- Durée du contrat : 12 mois du 01/04/2019 au 31/03/2020 – renouvelable un an
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : 100 % du SMIC et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pole Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ⇒ DECIDE à l'unanimité de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions énumérées ci-avant.
- ⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Pascal FROMONT

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 19 dont 0 procuration  
Vote : Abst : 0 Contre : 0 Pour : 19  
Date de convocation : 11 Mars 2019

